



Christophe COSSIN

Tél : 06.22.70.28.09

Courriel : christophe.cossin@wanadoo.fr

REGLEMENT TOURNOI REGIONAL DE THIAVILLE
DIMANCHE 09 SEPTEMBRE 2018

N° d'homologation : 955/2018-R

Article 1 :

Le club de Thiaville, les deux vallées, organise à la salle des sports Michel Jacquel, 15 rue des Vosges à Thiaville, le dimanche 09 septembre 2018, son 4^{ème} tournoi régional grand est ouvert à tous les joueurs licenciés FFTT de la région Grand Est. **Le certificat médical est obligatoire** (ou mention « certificat médical présenté » inscrite sur la licence), en cas d'absence, le joueur ne sera pas autorisé à jouer.

Article 2 :

Le tournoi se disputera sur 15 tables agréées ITTF. Les balles seront fournies par les joueurs.
La compétition se déroulera avec des balles plastiques.

Articles 3 :

Chaque participant pourra s'inscrire au maximum dans 3 tableaux.
Les poussins ne peuvent participer à ce tournoi.
.Le juge arbitre se réserve le droit d'annuler un tableau en fonction des inscriptions.
Si un tableau a moins de trois inscrits, il sera annulé.
Le nombre maximum de joueurs est de 36 par tableau

Article 4 :

Tenue sportive règlementaire et chaussures de sport sont obligatoires.
Le tournoi est régi par les règles de la FFTT et se déroulera sans interruption (buvette-barbecue).
Toutes les rencontres se dérouleront en 3 manches gagnantes.
Tous les tableaux se disputeront par poules de 3 ou 4 joueurs.
Les 2 premiers de la poule seront qualifiés pour le tour suivant, qui se fera par élimination directe.

Article 5 :

Le juge arbitre sera Eric MATHIS. Il sera assisté de membres du club de Thiaville, leurs décisions seront sans appel.

Article 6 :

Les inscriptions sont à faire parvenir **pour le jeudi 06 septembre 2018 dernier délai** à Christophe COSSIN : soit par courrier : 100, rue du général Sarraïl, 88110 Raon-l'Étape, soit par mail : christophe.cossin@wanadoo.fr
Les inscriptions hors délai ne seront prises en compte qu'en cas de places correspondantes disponibles dans le tableau souhaité.

Article 7 :

Le tirage au sort aura lieu en public le vendredi 07 septembre 2018 à 19H30 à la salle des Sports de Thiaville - 15 rue des Vosges à Thiaville.

Article 8 :

Les frais d'inscriptions sont à régler lors de l'inscription ou avant la compétition (espèces ou chèque à l'ordre du club de Thiaville L2V).

Article 9 :

Le club de Thiaville décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou accident.
La participation à ce tournoi entraîne l'acceptation du présent règlement.

Article 10 :

Le challenge Rose Marie FALQUE, conseillère départementale de Meurthe et Moselle, sera attribué au club ayant obtenu le plus de points en suivant les barèmes ci-dessous :

Tableau de moins de 8 joueurs,

1^{er} :4 pts, 2^{ème} : 3 pts, 3^{ème} 2 pts 4^{ème} 1 pts, ¼ finalistes : 0 pts.

Tableau de 9 à 16 joueurs,

1^{er} :6 pts, 2^{ème} : 4 pts, 3^{ème} 3 pts 4^{ème} 2 pts, ¼ finalistes : 1 pts.

Tableau de 17 à 24 joueurs,

1^{er} :8 pts, 2^{ème} : 6 pts, 3^{ème} 4 pts 4^{ème} 2 pts, ¼ finalistes : 1 pts.

Tableau de plus de 24 joueurs,

1^{er} :10 pts, 2^{ème} : 8 pts, 3^{ème} 6 pts 4^{ème} 4 pts, ¼ finalistes : 2 pts.

Plus 1 pts par joueurs présents.

Le club d'Etival à remporté le challenge en 2015

Le club d'Etival à remporté le challenge en 2016

Le club d'Etival à remporté le challenge en 2017

Article 11 :

Les différents tableaux, les droits d'inscriptions et les dotations sont notés ci-dessous :

4^{ème} tournoi régional grand est de Thiaville
salle des Sports de Thiaville 09 septembre 2018

DIMANCHE 09 SEPTEMBRE 2018 :

Tableaux	Catégories	Droits	Dotations			Heure début
			1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	
A	1300 à TC	6 €	100	50	25	15 h 30
B	1100 à 1899	6 €	90	40	20	10 h 30
C	1100 à 1699	5 €	70	35	15	12 h 30
D	900 à 1499	5 €	60	35	15	8 h 30
E	700 à 1299	5 €	50	30	10	14 h 30
F	500 à 1099	5 €	50	30	10	10 h 30
G	500 à 899	5 €	50	30	10	8 h 30
H	500 à 699	5 €	50	30	10	12 h 30
I	TC Dames	6 €	40	20	10	11 h 30

TOTAL DES DOTATIONS : 985 €
Uniquement en numéraire

